

Je vais vous lire une histoire,

une petite fiction, pouvant servir de base au débat dans cet atelier tout à l'heure

« Ils étaient nombreux, femmes, hommes, enfants, de tous horizons, divers, un échantillon de nos sociétés contemporaines en quelque sorte, jetés par le sort, ensemble sur cette terre lointaine, un espace fini où il leur faudrait désormais vivre. Pas d'autre solution.

Rapidement, l'une de leurs préoccupations fut de réfléchir à la manière dont ils allaient vivre ensemble. Ils se réunirent pour en discuter.

Ce qui ressortit des premiers échanges, c'est qu'ils aspiraient profondément à la paix. Pas de va-t-en guerre parmi eux, ils voulaient simplement vivre en bonne entente.

Ils se savaient différents ; oui, car à l'image de notre monde, on avait là des gens de toute ethnie, de toute origine, de toute classe sociale, et en particulier des femmes et des hommes aux idées diverses, aux conceptions spirituelles très différentes.

Ils prirent d'ailleurs rapidement la juste mesure de ces différences.

« Moi je suis musulman » dit l'un « et moi catholique » dit un autre ; ils découvrirent ainsi qu'il y avait parmi eux non seulement des musulmans et des catholiques mais aussi des juifs, des protestants, des hindouistes et d'autres encore, certains croyant en un seul Dieu et même quelques uns d'entre eux croyant en plusieurs dieux, des dieux d'ailleurs très différents entre eux :

Quelqu'un avança : « Moi je crois que le réel est accessible à la raison » ; il ajouta : « je n'ai pas besoin de faire appel à un ou plusieurs dieux pour comprendre ce réel, je suis athée, je suis un incroyant ».

« Et moi je refuse de me prononcer » dit un autre, « je suis agnostique, je pense que l'existence d'un au-delà est une question qui me dépasse et par conséquent je me sens incapable de trancher »

Ils constatèrent ainsi qu'il y avait parmi eux trois grands types d'options spirituelles : des croyants, des athées, des agnostiques.

Ils constatèrent aussi qu'ils étaient attachés, tous, et vraiment attachés, à leurs convictions spirituelles ; Oui, ils voulaient vivre en paix, mais ils voulaient tout autant conserver leurs convictions, et il n'était pas question de transiger sur ce dernier point.

Ils se posèrent alors la question suivante qui leur parut fondamentale : comment allons nous vivre ensemble en paix, aujourd'hui et demain, tout en assurant à chacun d'entre nous le droit de conserver ses convictions, de pratiquer sa religion ou de n'en pratiquer aucune. Question grave car ils avaient conservé de leurs pays d'origine l'idée que la cohabitation entre personnes de convictions spirituelles différentes n'était pas facile.

Un passionné d'histoire, prit la parole ; il connaissait la valeur des leçons du passé.

« Souvenons- nous dit- il, de ce qui s'est passé dans l'histoire et ce qui se passe encore aujourd'hui : on voit que des hommes persuadés de détenir la « vérité », religieuse ou politique, n'ont cessé de tenter d'imposer aux autres leur conception, que ce soit par la parole ou pire par la force ; et souvenez- vous que bien souvent ces conflits ont été meurtriers. »

Il donna quelques exemples pour illustrer sa pensée. Il cita :

► Saint Augustin, Père de l'Eglise catholique, tirant des textes sacrés une justification des persécutions au nom d'une religion, il évoqua aussi l'Espagne et la conversion forcée des juifs et des musulmans par les rois catholiques espagnols Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon et présenta encore bien d'autres exemples

Puis il expliqua combien la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 avait constitué une rupture par rapport aux époques précédentes : on passait des temps d'Ancien Régime où les sujets devaient suivre la religion de leur souverain à des temps nouveaux de libertés.

Des articles de La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 furent alors évoqués avec solennité

L'article premier :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »

Puis l'article 10

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Après cette intervention, ils trouvèrent rapidement un accord sur un premier point : oui, ils auraient la liberté de croire, le droit de conserver leurs convictions, la liberté de conscience, une liberté totale dans ce domaine.

Il leur parut toutefois prudent, afin d'éviter tout malentendu ultérieur, de bien préciser ce qu' était cette liberté de conscience et l'accord fut trouvé sur les points suivants :

- Pour croire ou ne pas croire ils n'auraient d'autorisation à demander à personne, et chacun, librement, pourrait adopter une conviction ou une confession et en changer s'il le souhaitait.

- La conscience ne pourrait pas être violentée. ; on ne chercherait pas à imposer un dogme, quel qu'il soit, ni contrainte idéologique ni contrainte religieuse

Ils apportèrent encore les précisions suivantes :

- la liberté qu'ils se donnaient ne serait pas la simple tolérance car ceux qui tolèrent peuvent être remplacés un jour par des non tolérants.

- cette liberté ne serait pas seulement la liberté de culte, qui ne concerne que les religions mais serait une liberté plus large englobant toutes les options spirituelles, religieuse, athée, agnostique, une liberté absolue de conscience.

Ce premier problème étant résolu quelqu'un posa la question suivante: fallait-il établir une hiérarchie dans les convictions, par exemple en tenant compte du nombre d'adeptes de chaque conviction ou encore en se basant sur la nature de ces convictions, certaines étant déclarées supérieures aux autres ?

Cette question suscita la réprobation générale

Pour eux il était évident que la liberté de conscience devait s'accompagner de l'égalité de toutes les convictions spirituelles et d'une loi identique pour tous. Alors ils inscrivirent ceci , pour éviter toute ambiguïté :

-égalité radicale de toutes les convictions spirituelles : religions, athéisme, agnosticisme. Athée ou croyant, monothéiste ou polythéiste, libre penseur ou mystique : aucune hiérarchie ne serait fondée sur le choix effectué entre ces options.

- et la loi serait la même pour tous

On résuma : **Sur le terrain des principes** les choses paraissaient claires : liberté de conscience pour tous, égalité des convictions spirituelles, universalité de la loi.

Mais il fallait maintenant aller plus loin dans la réflexion et envisager l'application concrète de ces principes, préparer leur mise en oeuvre.

Ce fut plus difficile ; diverses solutions furent envisagées pour organiser leur Cité, pour organiser les rapports des convictions spirituelles et du politique

Fallait-il se regrouper par conviction spirituelle, c'est-à-dire les catholiques ensemble, les protestants ensemble, les musulmans ensemble, les juifs ensemble, les athées ensemble, les agnostiques ensemble ? Les inconvénients de ce type d'organisation apparurent rapidement : d'une part on risquait de ne pas reconnaître à chacun la liberté de s'affranchir de sa communauté d'origine et la liberté individuelle pouvait donc être très vite mise en péril et d'autre part la paix ne serait pas garantie non plus car dans ce communautarisme, chacun s'enferme dans sa différence, et l'on sait que ces identités peuvent être meurtrières.

Ce schéma fût donc abandonné.

Fut aussi écartée la théocratie, cette organisation où la parole de « Dieu » définit tous les rapports sociaux et commande la politique ; mais quel Dieu choisir ? Il y aurait discrimination ; la paix n'était pas dans cette solution non plus.

Ecartée aussi la monarchie absolue de droit divin comme celle de Louis XIV, roi « *ministre de Dieu sur terre* » selon les termes de Bossuet et qui n'avait de comptes à rendre qu'à Dieu ; là encore dans ce système, il y avait discrimination et pas de liberté de conscience pour tous ... et pas de paix . La St Barthélémy, l'Inquisition, entre autres exemples, furent cités.

Ecartés encore pour raisons de discrimination, le système de la religion d'Etat, comme en Grande Bretagne où la reine est aussi chef de l'Eglise anglicane et le système du Concordat, où, s'il y a indépendance du politique et du religieux, l'Etat signe des accords avec une ou plusieurs religions, leur permettant d'intervenir dans la sphère publique, religions devenant de ce fait dominantes.

Alors quelle organisation adopter ?

Ils y réfléchissaient tous lorsqu'un ancien instituteur, resté jusque là silencieux, prit la parole ; il dit ceci:

« *Nous sommes certes tous différents mais nous avons aussi ont des intérêts communs: la justice sociale, l'enseignement, la santé, la sécurité et bien d'autres intérêts...alors pourquoi ne pas distinguer simplement deux domaines :*

Dans le premier mettons tout ce qui nous rassemble

Dans l'autre tout ce qui nous divise

Distinguons deux sphères, l'une publique et l'autre privée

*-Dans la sphère publique, mettons ce qui nous concerne tous , ce qui nous rassemble; ce sera notre sphère citoyenne, celle où nous, citoyens, évolueront socialement, économiquement, politiquement, juridiquement. Là les règles seront **basées sur les Droits de l'Homme***

- et dans la sphère privée nous laisserons nos différences, nous laisserons ce qui nous divise ; ce sera notre sphère privée, personnelle, **celle de la liberté absolue de conscience**, celle où s'exprimeront nos convictions philosophiques, métaphysiques, nos croyances, nos pratiques religieuses, éventuellement nos modes de vie communautaires.

Ainsi sera garantie la liberté pour notre Etat et la liberté pour chacun d'entre nous :

- il y aura liberté pour la **sphère publique** puisqu'on la libèrera de toute emprise au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière ; nous pourrons ainsi tous nous reconnaître dans cet espace public.

- il y aura liberté pour **la sphère privée** puisque l'Etat, neutre, ne s'immiscera pas dans les affaires religieuses, et que toutes les options spirituelles seront placées sur un pied d'égalité. »

L'instituteur intervint encore sur deux points :

- il donna une précision sur la neutralité de l'Etat : « neutre dit-il, sur le plan confessionnel, signifie ni religieux, ni agnostique, ni athée ; notre Etat se définira donc en dehors des différentes confessions et n'aura rien à décréter en matière spirituelle, mais, il ajouta immédiatement en élevant la voix : attention la neutralité **n'est pas le vide**, la neutralité confessionnelle de l'Etat ne signifie pas une indifférence à toute valeur et à tout principe, bien au contraire, car notre Etat aura à promouvoir le bien commun, à promouvoir des valeurs, des principes procédant d'une conception exigeante de la dignité de l'humanité ».

- puis il s'interrogea sur l'avenir : « Et demain et les enfants ? Comment les préparer à choisir leurs options spirituelles ? Comment les préparer à assumer leurs responsabilités de citoyen ? Comment leur apprendre à vivre ensemble ? Comment leur apprendre à vivre en paix ? »

En réponse à ces interrogations il dit qu'il fallait préparer les enfants à savoir choisir sans être crédule, sans être esprit faible, leur apprendre à résister à l'apparence de vérité, résister à l'affabulation. Et pour cela il fallait que les enfants soient instruits; il fallait donc faire le pari de la connaissance et de la raison.

L'enseignant était à l'aise dans ce domaine ; il dressa rapidement les caractéristiques de leur future école

- Ce serait une école accueillant tous les enfants, une école pour laquelle il n'y aurait ni étranger ni personne inférieure du fait de son origine ou de sa conviction spirituelle.

- **cette école serait neutre**, neutre dans son atmosphère, neutre dans le contenu de l'instruction c'est-à-dire qu'elle ne favoriserait pas une des options spirituelles présentes dans leur société et qu'il n'y aurait pas de conditionnement des élèves puisque l'on chercherait à émanciper les esprits, à affranchir les esprits des préjugés.

- Cette école aurait pour objectif de promouvoir l'instruction pour tous. L'école ne fixerait **aucune limite au travail de la pensée**, il n'y aurait aucun tabou, aucune restriction dans le domaine de la culture et du savoir, aucune censure du patrimoine culturel et scientifique, et en particulier ni en biologie, ni en histoire, ni en philosophie.

Aucun savoir, aucun auteur, aucune démarche intellectuelle, ne serait occultés, ni soustraits au libre examen de la raison.

- L'école aurait à développer **l'esprit critique**, un esprit qui sait dire non, sans toutefois le faire aveuglément et hors de propos, c'est à dire qui ne confond pas esprit critique et esprit de critique.

- On y développerait la morale et il rappela au passage brièvement la primauté de l'individu, le libre examen, la tolérance, un message transcendant les temps et les lieux.

- l'école assurerait la formation du citoyen préparant ainsi au vivre ensemble

Il faudrait bien sûr donner à cette école les moyens pour fonctionner : considération et conditions humaines et matérielles de sa réussite.

Puis il conclut son intervention par la formule suivante : « Ainsi définie, notre école permettra aux jeunes de choisir de façon éclairée et nous passerons de la notion de liberté de conscience à la notion de conscience libre. »

Plus rien maintenant ne restait en suspens.

C'est alors que quelqu'un demanda :

« Mais comment allons nous appeler cette organisation du vivre ensemble ? »

Une voix répondit : « Ne cherchez pas, le nom existe déjà : cela s'appelle **laïcité** »

Robert Lazenec

Observatoire de la Laïcité